

DECISION N° /D/PADI-DJA/SAFC/AMO-DISE/2026 DU
Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPMP/2026 du 09 juin 2026 pour la fourniture de deux véhicules pick-up 4x4 double cabine au profit du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja).
FINANCEMENT : BIP / MINEPAT, Chapitre 22, imputation : 59 22 019 05 330033 525719, exercice 2025.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu l'arrête N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPMP/2026 du 09 juin 2026 pour la fourniture de deux véhicules pick-up 4x4 double cabine au profit du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja)
Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja formulée par lettre N° 000800/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 20/07/2026

DECIDE:

Article 1: l'entreprise ci-après est retenue pour l'acquisition de deux véhicules au profit du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja) ainsi qu'il suit

N° de lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	Délai (mois)
unique	Fourniture de deux véhicules pick-up 4x4 double cabine au profit du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja).	CENTRAL MOTORS CAMEROON	59 642 000	03

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 2026

Copie : ARMP

Le Coordonnateur



Blondel Talata